

# CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION ET DE VENTE Top-Ciblage®

Mise à jour : Janvier 2020 **téléchargeable et imprimable**

## 1. PREAMBULE

AAA DATA est une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU) au capital de 8 744 900 euros, dont le siège social est situé 2 rue de Presbourg - 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le N° 519 071 575 (SIRET : 519 071 575 00012 – Code APE 6311 Z / Tél : 01.49.52.51.00 / Fax : 01.47.20.37.21 / e-mail : info@aaa-data.fr / N° de TVA intracommunautaire : FR17519071575 (ci-après « **AAA-Data®** »)

AAA-Data® est titulaire de Licences valant agrément pour la réutilisation d'informations publiques issues du système d'immatriculation des véhicules (SIV) (ci-après « **Licence(s)** ») délivrées en application de la loi N°78-753 du 17 juillet 1978 dite « loi CADA », de la Loi N°2011-267 du 14 mars 2011 (art L.330-5 et R.330-7 à R.330-11 du Code de la Route) et de l'Arrêté du 11 avril 2011 « fixant le montant de la redevance due en contrepartie de la mise à disposition des informations issues du système d'immatriculation des véhicules » ; ces licences conclues auprès du Ministère de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales et de l'immigration, le 31 août 2011, numéros AC1 (fins d'enquêtes ou de prospections commerciales) et AS1 (fins statistiques ou de recherche scientifique ou historique), permettent la réutilisation des données à des fins de prestations à finalité d'enquêtes ou de prospections commerciales, et à des fins statistiques. Chacune des 2 finalités de réutilisation (statistique et commerciale) se décline en 2 types d'usages ou modalités de réutilisation des informations : usage interne et usage dans le cadre de prestations (ci-après « **Données SIV** »).

AAA-Data® effectue des travaux sur les Données SIV, notamment de correction, redressement, de mise en cohérence et d'enrichissement avec des référentiels tiers, propriétés d'AAA-Data® et/ou de ses partenaires. Les données ainsi obtenues incluent des Données SIV, mais aussi des informations tierces sur lesquelles AAA-Data® et/ou ses partenaires détiennent des droits de propriété intellectuelle (ci-après les « **Données Licenciées** »).

AAA-Data® confronte les numéros de téléphones fixes à la liste d'opposition au démarchage téléphonique avant livraison aux Utilisateurs.

AAA-Data® fournit à ses clients des prestations portant sur les Données Licenciées et sur la fourniture de numéros de téléphones fixes (ci-après les « **Prestations** »).

AAA-Data® édite un site Internet **Top-Ciblage®** (<https://www.topciblage.fr>) (ci-après dénommé « **Top-Ciblage®** » ou le « **Site** ») proposant des services permettant à tout professionnel agréé d'être accompagné dans la création et l'optimisation de ses campagnes de marketing direct, de prospection et de fidélisation, par l'achat en ligne de données sociodémographiques, socio-économiques, techniques, géographiques et téléphoniques liées à des véhicules particuliers (VP, motos) et/ou la réalisation de campagnes Mailing postal incluant l'achat de fichier, impression, mise sous pli et routage postal par un prestataire de routage partenaire d'AAA DATA.

Le Site Top-Ciblage® permet de :

- Créer un Compte Utilisateur pour accéder à un espace personnel sécurisé ;
- Nommer sa requête et définir le budget alloué à la requête ;
- Sélectionner une segmentation de Données Licenciées en fonction de critères prédéfinis ;
- Obtenir un devis au format PDF, généré automatiquement, dans un délai moyen de 15 (quinze) minutes ;

- Visualiser et télécharger le devis ;
- Commander en ligne la Prestation en confirmant son acceptation des présentes conditions générales de prestation de services et en validant sa commande ;
- Recevoir la commande dans un délai moyen de 30 (trente) minutes, maximum 9 (neuf) heures pour l'achat de numéro de téléphones fixes ;
- Consulter et télécharger la facture au format PDF ;
- Télécharger la Prestation sur le Site sous la forme d'un fichier compressé (.zip) comprenant un fichier de données (.csv) ;
- Réaliser des Campagnes Mailing Postal incluant le devis et l'achat de fichier sélectionné selon critères, le choix et la préparation des documents et de l'enveloppe, le téléchargement du fichier JPG ou PDF et de la création de Campagne Mailing Postal (upload), la prévisualisation et validation de l'épreuve (BAT), la commande avec choix de la date de dépôt, l'impression, l'assemblage, le pliage, l'adressage, le publipostage, le passage en machine à affranchir, l'affranchissement, la mise sous enveloppe des documents à expédier, le dépôt à la Poste des mailings et le routage postal dans un délai fonction du volume, tel que précisé aux présentes, (ci-après « **campagne mailing postal** »)

(Ci-après dénommés collectivement « **Les Services** »).

## 2. OBJET

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation et de Vente du service Top-Ciblage®, ci-après les « **Conditions Générales** », ont pour objet de définir les droits et obligations d'AAA-Data® et de toute personne morale dûment autorisée abonnée aux Services et/ou toute personne morale et/ou physique utilisatrice des Services sous la responsabilité de celle-ci (ci-après « **l'Utilisateur** » ou « **Partie au Contrat** »), dans le cadre de la Vente en Ligne des Services.

## 3. ENGAGEMENTS DE L'UTILISATEUR

Les Données Licenciées et les Services sont mis à disposition de l'Utilisateur pour sa seule utilisation personnelle et interne. En conséquence, l'Utilisateur s'interdit de reproduire, dupliquer, sous licencier, rétrocéder, communiquer ou vendre les Données Licenciées et/ou les Services, directement ou indirectement, sous quelque forme que ce soit à des tiers ou de les exploiter hors des limites fixées par les présentes Conditions Générales.

### 3.1. LICENCE DE REUTILISATION DES INFORMATIONS PUBLIQUES ISSUES DU SIV

L'Utilisateur reconnaît avoir parfaitement connaissance des conditions légales et réglementaires d'ordre public en vigueur encadrant l'utilisation et la rediffusion des Données SIV, et notamment la nécessité :

- d'utiliser les Données Licenciées dans le strict respect des règles résultant de la législation relative aux Licences, et dans les limites de leurs durées respectives, lesdites Licences faisant partie du champ contractuel ;
- d'informer immédiatement AAA-Data® de toute cessation normale ou anticipée de sa Licence, quelle qu'en soit la cause ;
- de n'adopter aucun comportement ou de ne mettre en place aucun montage qui pourrait avoir pour effet ou pour objet de porter atteinte aux principes fixés dans la licence. A cet égard, il est rappelé que sont notamment interdites les pratiques dites « statistiques » visant à obtenir, par regroupement, des données personnelles à des fins d'enquêtes ou

de prospections commerciales, ou toute autre pratique permettant de reconstituer des données personnelles ayant fait l'objet d'une anonymisation.

L'Utilisateur déclare bénéficier d'une Licence valant agrément pour la réutilisation d'informations publiques issues du système d'immatriculation des véhicules (SIV), dite de Niveau 2 ou B, (ci-après la « **Licence** ») délivrée par le Ministère de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales et de l'immigration, préalablement à toute réception de Données SIV et la maintenir et en respecter les termes pendant toute la durée de l'utilisation des Données SIV. Il s'oblige à en justifier lors de la validation de sa création de compte auprès d'AAA-Data®.

L'Utilisateur reconnaît que la collecte des Données SIV est effectuée par le Ministère de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales et de l'immigration et que tout retard et/ou problème dans la collecte ou la transmission des Données SIV peut impacter la fourniture des Prestations, sans engager la responsabilité d'AAA-Data®.

Le Ministère de l'Intérieur met à disposition, contre le paiement d'une redevance, par voie électronique ou sur support informatique, des informations publiques issues du système d'immatriculation des véhicules (SIV). Cette mise à disposition est précédée de l'octroi d'une licence de réutilisation des informations publiques du SIV. La Redevance « ANTS » (Agence Nationale des Titres Sécurisés) est une redevance à verser au Ministère de l'Intérieur en application de la réglementation relative aux Licences<sup>1</sup>.

## 3.2. UTILISATION DE LA PRESTATION DE REDIFFUSION

L'Utilisateur est autorisé à faire un traitement informatique des Données Licenciées, notamment au sein de ses propres bases de données, sous réserve du respect des limites liées à la finalité de Données Licenciées telles que précisées dans la Licence, notamment l'interdiction de croiser des données de fichiers à finalités différentes et, s'agissant de données à caractère personnel, de la réglementation issue de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

L'Utilisateur pourra transmettre les Données Licenciées à ses sous-traitants et/ou partenaires sous réserve du respect des limites posées par la Licence et des clauses et réserves d'usage concernant la sécurité et la confidentialité des données. L'Utilisateur déclare avoir pris connaissance et appliquer les dispositifs énoncés dans le Guide : « La sécurité des données personnelles » édité et mis à jour par la CNIL.

AAA-Data® apporte tous ses soins à satisfaire les qualités d'usage de la profession de la communication directe dans l'élaboration des Prestations.

Toute utilisation des Prestations ne respectant pas les conditions fixées par la Licence, notamment en ce qui concerne l'interdiction de redistribution des Données SIV et le respect des dispositions permettant l'application de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 (délai de sept jours précisé aux articles 5.2.3 et 8.1) est interdite.

---

<sup>1</sup> Code de la route, articles L. 330-5 et suivants ; Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public ; Décret n° 2009-151 du 10 février 2009 relatif à la rémunération de certains services rendus par l'Etat consistant en une valorisation de son patrimoine immatériel ; Décret n° 2010-682 du 22 juin 2010 relatif à la réutilisation des informations contenues dans le SIV ; Arrêté du 11 avril 2011 fixant le montant de la redevance due en contrepartie de la mise à disposition des informations issues du système d'immatriculation des véhicules

### 3.3. OBLIGATION DE CONFRONTATION A LISTE D'OPPOSITION AU DEMARCHAGE TELEPHONIQUE

AAA-Data® s'engage à respecter la réglementation dans le cas de la fourniture de numéros de téléphone.

Obligation de confrontation : AAA-Data® s'engage à fournir un fichier ayant été confronté à la liste d'opposition au démarchage téléphonique avant livraison aux Utilisateurs.

Conformément aux dispositions du code de la consommation, les Utilisateurs sont informés de leur obligation de confrontation à la liste d'opposition au démarchage téléphonique avant toute opération de prospection commerciale sous réserve des exceptions reconnues par les textes et les autorités administratives et judiciaires. Les Utilisateurs déclarent avoir pris connaissance des informations ci-dessus et s'engage à agir conformément à la réglementation en vigueur concernant le démarchage téléphonique.

Exception à l'obligation de confrontation : AAA-Data® peut fournir aux Utilisateurs un fichier de données à caractère personnel comprenant des données téléphoniques, dans le but d'effectuer des opérations ne nécessitant pas une confrontation à la liste d'opposition au démarchage téléphonique en raison de l'application d'un des cas suivants :

- le secteur BtoB ;
- préexistence d'une relation contractuelle entre l'Utilisateur et le Consommateur ;
- prospection dans le cadre de fourniture de journaux, périodiques ou magazines ;
- l'Utilisateur n'effectue pas d'opération de prospection de consommateurs ;
- l'Utilisateur est un Institut de sondage ou une association et l'objet de l'appel ne concerne pas la vente d'un bien ou la fourniture d'un service ;
- le consommateur souhaite être recontacté par l'Utilisateur et l'appel est effectué dans les 3 mois qui suivent la demande du consommateur pour le produit ou service concerné.

Dans cette hypothèse, le recours aux exceptions à l'obligation de confrontation est indiqué à AAA-Data® lors de la commande par l'Utilisateur. Il est précisé que ces exceptions sont sans préjudice de toute interprétation contraire par les autorités administratives et judiciaires. Dès lors en aucun cas la responsabilité d'AAA-Data® ne pourra être retenue au titre de la non-confrontation à la liste d'opposition au démarchage téléphonique. Pour toutes les hypothèses précitées, il est rappelé à l'Utilisateur qu'il doit être en mesure de justifier auprès des autorités de l'utilisation d'une des exceptions à l'obligation de confrontation à la liste Bloctel.

## 4. CREATION DU COMPTE UTILISATEUR

### 4.1 MATERIEL ET CONFIGURATION REQUIS

Pour accéder à l'interface Top-Ciblage®, l'Utilisateur doit disposer des éléments suivants:

- 1 ordinateur de type PC/MAC fonctionnant sous Windows,
- 1 accès Internet,
- 1 Navigateur Internet installé au choix:
  - à partir d'Internet Explorer® 8 de Microsoft
  - Firefox 2 ou 3 de Mozilla
  - Chrome de Google

Les pop-up doivent être autorisés au niveau du navigateur.

Le domaine <https://www.topciblage.fr> doit avoir été autorisé sur le pare-feu ou firewall ainsi que sur le serveur Proxy de l'Utilisateur.

## 4.2 COMPTE UTILISATEUR

L'accès aux Services est conditionné par la création d'un compte personnel par l'Utilisateur professionnel (ci-après le « **Compte Utilisateur** »).

L'Utilisateur est informé qu'il ne peut créer qu'un seul Compte Utilisateur par établissement (n° SIRET). Il peut néanmoins désigner plusieurs personnes physiques, dans la limite de 5 (cinq) par établissement/ N° SIRET, habilitées à passer une commande sur le Compte Utilisateur. La procédure de validation des documents à transmettre à AAA DATA est à renouveler pour chaque personne physique habilitée.

L'Utilisateur s'engage à renseigner les informations nécessaires au traitement et à la validation de la création du Compte Utilisateur (civilité, nom, prénom, N° SIRET, raison sociale et adresse complète de l'établissement, adresse de facturation si différente).

L'Utilisateur a en effet la faculté de désigner un établissement payeur différent de l'établissement associé au Compte Utilisateur (ci-après « **l'Établissement Payeur** »), sous réserve de validation par AAA-Data®. Le règlement s'effectue **par prélèvement automatique** sur le compte bancaire de l'Utilisateur à partir de la date de paiement indiquée sur la facture.

AAA-Data® se réserve la faculté de refuser la création d'un Compte Utilisateur s'il apparaît que la demande de l'Utilisateur relève d'une volonté d'éluider ou de contourner les stipulations des présentes ou d'une tentative de fraude.

L'Utilisateur est invité à confirmer le récapitulatif des données saisies (données personnelles, données société, données de facturation, mode de paiement).

Après validation par l'Utilisateur de ces informations, un e-mail lui indiquant que sa demande a été enregistrée lui est envoyé.

L'Utilisateur effectuant un paiement par prélèvement bancaire recevra lors de sa première commande en ligne un mandat SEPA transmis par AAA DATA SAS, à retourner signé dans les 5 jours ouvrés. La Direction comptable et financière AAA DATA réalise le mandat de prélèvement SEPA(\*) qu'elle transmet à l'Utilisateur par e-mail à l'adresse de courrier électronique renseignée par l'Utilisateur lors de la création de son compte client Top-Ciblage, ou par courrier postal.

L'Utilisateur est invité à le retourner sous 5 jours ouvrés à AAA DATA SAS Direction Commerciale Top Ciblage 2 rue de Presbourg 75008 PARIS. En cas de non-retour sous 5 jours ouvrés du mandat SEPA à compter de la date de transmission par AAA DATA, l'Utilisateur est invité à prendre contact par email auprès de : s.vallois@aaa-data.fr pour régulariser le paiement de la facture.

(\*) Conformément aux nouvelles dispositions légales relatives à l'application des normes européennes bancaires SEPA (Single Euro Payments Area), le prélèvement SEPA a remplacé le prélèvement national depuis le 1er février 2014 pour tous les professionnels. Le Mandat SEPA signé par l'Utilisateur autorise AAA DATA à émettre des ordres de prélèvements SEPA auprès de sa banque. Il est caractérisé par « une Référence Unique de Mandat » (RUM) qui figure sur le document. Lors de la souscription d'une commande, l'Utilisateur devra signer le mandat et l'assortir d'un relevé d'identité bancaire faisant figurer ses coordonnées bancaires (IBAN/BIC). Il devra conserver les références RUM et ICS (Identifiant Créancier SEPA), figurant sur le mandat. A compter de la mise en place du Mandat SEPA et dans le cas où l'Utilisateur signe successivement plusieurs contrats et choisit de régler à chaque fois les sommes dues à AAA DATA par prélèvement automatique, il accepte que chacun de ces contrats soit régi par une autorisation de prélèvement commune et unique dont le montant varie, en conséquence, en fonction des ajouts et suppressions de contrats au cours de l'exécution du contrat. Le mandat

SEPA doit faire apparaître : le nom et les coordonnées du créancier, le nom et les coordonnées du débiteur, les coordonnées bancaires du compte à débiter : IBAN et BIC, le montant et l'indication de son caractère ponctuel ou récurrent, la date et la signature du débiteur.

**Sauf pour les Clients AAA DATA ayant déjà ouvert un compte pour des services similaires**, l'ouverture d'un nouveau compte client Top-Ciblage est subordonnée à la transmission pour validation des pièces justificatives suivantes, **sous 5 jours ouvrés, à AAA DATA SAS Direction Commerciale Top Ciblage 2 rue de Presbourg 75008 PARIS:**

- Relevé d'Identité Bancaire (RIB) de l'Utilisateur ou de l'Etablissement Payeur désigné dans les informations de facturation ainsi que le Code d'Identification de la Banque (BIC). Le RIB doit être valide et désigner un compte tenu par un établissement bancaire reconnu, domicilié en France ;
- extrait Kbis de l'Utilisateur ou de l'Etablissement Payeur désigné dans les informations de facturation ;
- Photocopie du contrat de Licence auprès du Ministère de l'Intérieur indiquant le N° de Licence de l'Utilisateur.

Après validation par l'Utilisateur de ces informations, un e-mail lui indiquant que sa demande a été enregistrée lui est envoyé, avec demande de **transmission sous 5 jours ouvrés à AAA DATA SAS Direction Commerciale Top Ciblage 2 rue de Presbourg 75008 PARIS** des pièces justificatives précitées.

Si l'Utilisateur souhaite désigner plusieurs personnes physiques, dans la limite de 5 (cinq) par établissement/ N° SIRET, habilitées à passer une commande sur le Compte Utilisateur, la procédure de validation des documents à transmettre à AAA DATA est à renouveler pour chaque personne physique habilitée. Sauf dérogation, aucune adresse e-mail non rattachée au nom de domaine de l'établissement (ou de type F.A.I. / messagerie non professionnelle gratuite) ne pourra être validée. L'Utilisateur communique les login et mots de passe du Compte Utilisateur aux personnes habilitées sous sa seule responsabilité, et s'oblige à une politique d'habilitation strictement définie (suppression des accès et modification des mots de passe en cas de changement de mission d'une personne habilitée ou de départ de l'établissement, par exemple), de manière à éviter toute utilisation non habilitées ou frauduleuse du Compte.

Il s'oblige à informer par écrit AAA DATA immédiatement de tout changement non prévisible pouvant impacter l'utilisation du Compte Utilisateur. A défaut de respect de l'ensemble des conditions qui précèdent, l'Utilisateur s'oblige à prendre à sa charge exclusive toute commande passée sur son Compte Utilisateur.

Toute modification pouvant être anticipée pouvant impacter l'utilisation du Compte Utilisateur devra être préalablement notifiée à AAA DATA par écrit (courrier, mail, fax) avec un préavis de 3 (trois) semaines. En cas de préavis inférieur, ladite modification ne sera prise en compte que pour les commandes postérieures.

Si certains des documents précisés au présent article sont manquants, l'Utilisateur s'engage à les adresser à AAA-Data® au plus tard huit (8) jours après la nouvelle demande adressée à l'Utilisateur par e-mail.

A réception de la totalité des documents précités par la Direction Commerciale Top Ciblage DATA SAS, un examen des pièces est effectué pour validation de l'ouverture du compte Utilisateur.

La création du Compte Utilisateur est finalisée au moment de l'envoi de l'e-mail récapitulatif précisant l'identifiant de l'Utilisateur (ci-après « **l'Identifiant** ») et le mot de passe généré automatiquement (ci-après le « **Mot de Passe** »).

En cas de perte ou d'oubli du Mot de Passe, l'Utilisateur pourra le redemander en se rendant sur <https://www.topciblage.fr> et en cliquant sur "Mot de passe oublié" selon la procédure indiquée à l'article 5.1.

L'Utilisateur reconnaît que ses Identifiant et Mot de Passe sont personnels et inaccessibles.

Dans son Compte Utilisateur, rubrique « Mon Compte », l'Utilisateur a la possibilité de modifier les informations suivantes :

- Fonction de la personne physique utilisatrice du Compte Utilisateur,
- Numéro de téléphone

Les modifications doivent être enregistrées puis sauvegardées. L'Utilisateur reçoit un e-mail de confirmation de modification de son Compte Utilisateur.

## 5. COMMANDE

### 5.1. IDENTIFICATION PREALABLE DE L'UTILISATEUR

Pour passer une commande, l'Utilisateur doit se connecter au Site en s'identifiant avec son Identifiant et son Mot de Passe. Pour toute première commande, l'Utilisateur doit suivre la procédure de création de Compte Utilisateur décrite à l'Article 4.

En cas de perte ou d'oubli du mot de passe, l'Utilisateur pourra le redemander en se rendant sur son Compte Utilisateur et en cliquant sur "Mot de passe oublié". Il recevra alors sur l'adresse email qu'il a communiquée au moment de son inscription une notification l'invitant à cliquer sur le lien hypertexte <https://www.aaa-data.fr/changementMotDePasse/> pour choisir un nouveau mot de passe. Ce lien, valable pendant 1 heure, renvoie l'Utilisateur vers l'interface du changement de mot de passe ; sur cette interface, l'Utilisateur doit renseigner son email et son nouveau mot de passe, puis reconfirmer son mot de passe. Le nouveau mot de passe doit garantir les critères imposés par la CNIL (Chiffres et lettres, 3 caractères au minimum et 8 au maximum). Une fois qu'il a renseigné tous les champs, l'Utilisateur clique sur le bouton « Changer mon mot de passe » et il est renvoyé vers l'application Top Ciblage®.

### 5.2. PROCESSUS DE COMMANDE

#### 5.2.1. GENERATION DU DEVIS

L'Utilisateur se connecte sur <https://www.topciblage.fr>. L'Utilisateur se connecte à partir des identifiants qu'il a reçus lors de son activation de compte.

Une fois connecté, Top-Ciblage® propose à l'Utilisateur de choisir une prestation :

- **Achat de fichier d'adresses postales**
- **Achat de numéros de téléphones fixes**
- **Achat de fichier d'adresses postales et de numéros de téléphones fixes**

- **Réalisation de Campagnes Mailing Postal incluant achat de fichier, impression, mise sous pli, affranchissement et routage postal par un prestataire de routage partenaire d'AAA DATA**

Chacune de ces prestations propose plusieurs fonctionnalités telles que :

- la réalisation d'une requête,
- la création d'un devis,
- le récapitulatif de devis réalisés et les options pour commander,
- le récapitulatif des commandes,
- le téléchargement des fichiers post-commande (fichier d'adresses, fichier de numéros de téléphones, fichier d'adresses et de numéros de téléphones, pour une Campagne Mailing Postal : téléchargement/visualisation de sa création par l'Utilisateur, et de son Bon à Tirer (BAT),
- le téléchargement de facture,
- les données du profil de l'Utilisateur,
- une FAQ.

Pour obtenir un devis AAA-Data® pour une commande, l'Utilisateur :

- Nomme sa commande (« nom de la requête ») et définit le budget maximum de sa commande, dans la limite fixée par les conditions particulières. Un montant maximum est indiqué à l'écran par défaut pour la réalisation de Campagnes Mailing Postal et pour l'achat de fichier d'adresses postales et/ou de numéros de téléphones. L'Utilisateur peut modifier ce budget par saisie à l'écran.
- **Conditions particulières** : le budget maximum de commandes quotidiennes est fixé à 25.000 € HT (vingt-cinq mille euros hors taxes) par utilisateur, étant précisé que pour un achat de fichier d'adresses, un montant minimum de facturation de 100euros HT (cent euros HT) hors Redevance ANTS (cf. Article 3.1) est imposé. Si l'utilisateur souhaite commander plus que ce montant plafond de 25.000 € HT (vingt-cinq mille euros hors taxes), il peut contacter AAA DATA, et uniquement pendant les jours ouvrés de 9h30 à 17h30, au +33 (1) 49 52 52 29. Lorsque le montant quotidien de 25.000 € HT (vingt-cinq mille euros hors taxes) a été atteint, un message s'affiche indiquant à l'utilisateur l'atteinte de son budget maximum quotidien.

**Pour une commande de fichier d'adresses, de numéros de téléphones fixes, de fichier d'adresses et de numéros de téléphones fixes :**

- Sélectionne ses critères de segmentation parmi ceux proposés par Top-Ciblage®
  - Plusieurs choix cumulatifs sont possibles par catégorie :
  - **Ciblage particuliers** : Homme/Femme/Age ( curseur de choix)



- **Ciblage professionnel** : menu déroulant de sélection de certains ou tous secteurs d'activité (NAF 2008)
- **Catégorie de véhicule possédé** : Auto / Moto / Cyclo / Utilitaire / Loisir
- **Achetée** : Neuf/Occasion
- **Nombre de mains** (par défaut : 1, case à cocher 2/3/4 ou plus)
- **Type de boîte** : Manuelle/Automatique/Autres
- **Date de 1<sup>ère</sup> mise en circulation** du JJ/MM/AAAA au JJ/MM/AAAA
- **Date à laquelle le véhicule a été acheté** (date d'établissement de la carte grise) du JJ/MM/AAAA au JJ/MM/AAAA
- **Type de carrosserie** : Toutes/Berline/Break/Combispace/Minispace/...
- **Marque** : menu déroulant de sélection de la marque du véhicule
- **Modèle** : menu déroulant de sélection du modèle du véhicule
- **Energie(s)** : menu déroulant de sélection du type d'énergie
- **Emission de CO2** : curseur de choix
- **Cylindrée Puissance ch DIN** : curseur de choix
- **Prix du véhicule neuf** : curseur de choix
- **Option 1 : dans les réseaux / Option 2 : dans les zones géographiques**

Option 1 : dans les réseaux	Option 2 : dans les zones géographiques
<p>La gestion d'un réseau permet à un Utilisateur d'afficher la liste des points de vente en fonction d'une zone de chalandise. Cette option n'apparaît que lors de la souscription de la prestation auprès d'AAA DATA et sur demande de l'Utilisateur. En cas de présence, l'Utilisateur peut décider d'afficher tous les points de vente du réseau de sa marque, tous les points de vente composant une région, tous les points de vente composant une sous-région, tous les points de vente composant une plaque.</p> <p>Si vous souhaitez en savoir plus sur cette option pour mieux gérer la sélection de votre zone de chalandise, contactez-nous : <b>marketing@aaa-data.fr</b></p>	<p>Régions : menu déroulant de sélection de la / des régions(s)</p> <p>Département(s) : menu déroulant de sélection de la / des département(s)</p> <p>Commune(s) : menu déroulant de sélection de la / des communes</p>

Ces sélections constitueront la base de données de l'Utilisateur (fichier d'adresses et/ou numéros de téléphones fixes).

- Valide sa sélection et demande la génération automatique d'un devis. Le devis est généré au nom et coordonnées de l'Utilisateur ou de l'Etablissement Payeur.

- Lorsque qu'une demande de devis est générée, l'Utilisateur reçoit une notification par email envoyé à l'adresse électronique associée au Compte Utilisateur. Le délai moyen de génération du devis est de 15 minutes. Le devis a une durée de validité de trois (3) semaines. Il récapitule les critères sélectionnés et permet un accès par l'Utilisateur au tableau complet de sa requête.
- Le devis est consultable et téléchargeable dans la rubrique « Mes devis » du Compte Utilisateur.

L'Utilisateur est informé et accepte que les volumes précisés dans le devis sont susceptibles d'évoluer à partir du lendemain de la génération du devis, en raison de la prise en compte des démarches d'opposition des détenteurs de certificats d'immatriculation à l'utilisation des informations les concernant à des fins d'enquêtes et de prospections commerciales. L'utilisateur est informé, dans le cas de commande de numéros de téléphones fixes, que les volumes précisés dans le devis sont susceptibles d'évoluer en raison de la prise en compte des oppositions au démarchage téléphonique issues des traitements BLOCTEL. AAA-Data® s'engage à ne pas augmenter le prix dans le cas où le volume de la Prestation augmenterait en raison d'une baisse du nombre d'oppositions sur le périmètre retenu dans le devis. En revanche, si la prise en compte des oppositions a pour conséquence de réduire le volume de la Prestation, AAA-Data® s'engage à ajuster le prix selon les barèmes précisés à l'Article 6 « Tarifs et Modalités de règlement ».

### **Pour une commande de Campagne Mailing Postal :**

Après avoir nommé sa commande de Campagne Mailing Postal et défini le budget maximum de sa commande, dans la limite fixée par les conditions particulières, l'Utilisateur est dirigé vers un module lui permettant d'effectuer des choix de prestations pour sa commande de Campagnes Mailing Postal incluant :

- le devis et l'achat de fichier sélectionné selon les critères définis,
- le choix et la préparation des documents et de l'enveloppe,
- le téléchargement du fichier JPG ou PDF (upload) (la taille du fichier ne doit pas dépasser 1 Mo ; la maquette ne doit, elle, pas dépasser 8 Mo ; il est conseillé de télécharger un format haute résolution : au moins 200 à 300 points par pouce),
- le téléchargement de la création de Campagne Mailing Postal (upload),
- la prévisualisation et validation de l'épreuve : création du Bon à Tirer (BAT) en ligne, visualisation et validation du BAT,
- la commande avec choix de la date de dépôt,
- l'impression, l'assemblage, le pliage, la mise sous enveloppe des documents à expédier,
- l'adressage, le publipostage,
- le passage en machine à affranchir, le choix du type d'affranchissement,
- le dépôt à la Poste des mailings et le routage postal dans un délai fonction du volume

Deux types de document sont proposés à l'Utilisateur, recto seul et recto verso, en couleur (quadrichromie) :

Descriptif Mailing N°1 recto seul	Descriptif Mailing N°2 recto verso
Lettre : format de maquette ouvert A4, format fermé 210 x 150 mm, papier couché mat laser grammage : 90g, impression quadrichromie <b>recto seul</b> , un pli en deux	Lettre : format ouvert A4, format fermé 210 x 150 mm, papier couché mat laser grammage : 90g, impression quadrichromie <b>recto verso</b> , un pli en deux
Enveloppe 162 x 229 mm, avec une fenêtre 45 x 100 mm située à 20/60 mm, papier blanc 80g, sans impression, mécanisable avec patte gommée	Enveloppe 162 x 229 mm, avec une fenêtre 45 x 100 mm située à 20/60 mm, papier blanc 80g, sans impression, mécanisable avec patte gommée
Poids papier + enveloppe : 13 grammes	Poids papier + enveloppe : 13 grammes

Le tarif d'affranchissement au 1/1/2020 HORS TVA (TVA 20%) est dégressif en fonction du nombre d'exemplaires. Un menu déroulant permet à l'Utilisateur de prendre connaissance du Tarif délai HT en fonction du nombre d'exemplaires.

Prix affranchissement en € HT au 01/01/2020	Nombre d'exemplaires	Tarif unitaire de routage en € HT selon quantité de volume
Ecopli (1)	Mailing N°1 de 1 à 399 ex	0,82€HT/pli (*)
	Mailing N°2 de 1 à 399 ex	
Esprit Libre (2)	Mailing N°1 de 400 à 999 ex	0,39€HT/pli (*)
	Mailing N°2 de 400 à 999 ex	
Destiné Pluriel (2)	Mailing N°1 >= à 1 000 ex	0,314€HT (*)
	Mailing N°2 >= à 1 000 ex	

(1) Conditions générales du tarif d'affranchissement « **ECOPLI** » :

\*solution économique pour les envois de courriers publicitaires ou de gestion adressés

\*offre disponible pour les envois à destination de la France (y compris l'outre-mer, d'Andorre et de Monaco).

\*délai d'acheminement : 4 jours après la date du dépôt poste

(2) Conditions générales du tarif d'affranchissement « **Destiné Esprit Libre** » :

\*Solution d'envoi de courriers publicitaires adressés.

\*Offre disponible pour les envois à destination de la France (y compris l'outre-mer et Monaco)

\*délai d'acheminement : 7 jours après la date du dépôt poste

\*seuil d'accès : pour une campagne à partir de 400 jusqu'à 999 plis

(3) Conditions générales du tarif d'affranchissement « **Destiné Pluriel** » :

\*Solution simplifiée d'envoi de courriers publicitaires adressés par l'intermédiaire d'un massificateur

\*cette prestation intermédiaire de massification postale se fait un jour sur deux. Dès lors la date de dépôt poste d'un client peut varier de J à J+1.

\*Offre disponible pour les envois à destination de la France (y compris l'outre-mer et Monaco)

\*délai d'acheminement : 7 jours après la date du dépôt poste

\*seuil d'accès : pour une campagne à partir de 1 000 plis

Les conditions du Destiné Pluriel imposent une massification postale en centre de tri avant injection dans le flux du courrier global de La Poste. Selon les Conditions générales du tarif d'affranchissement « Destiné Pluriel », prestation intermédiaire effectuée un jour sur deux, la date de dépôt poste de l'Utilisateur pourra varier de J à J+1.

L'Utilisateur est dirigé vers un écran lui permettant de télécharger et visualiser sa création ainsi que son Bon à Tirer (BAT). A chaque étape, il lui est possible de modifier sa commande en revenant à l'étape antérieure.

Après avoir cliqué sur « commander » et validé son BAT, le client est redirigé sur l'url [www.topciblage.fr](http://www.topciblage.fr) permettant la sélection des critères choisis pour sa Campagne Mailing Postal parmi ceux proposés par Top-Ciblage® identiques pour une commande de fichier d'adresses. Plusieurs choix cumulatifs sont possibles par catégorie :

**Ciblage particuliers** : Homme/Femme/Age ( curseur de choix)

**Ciblage professionnel** : menu déroulant de sélection de certains ou tous secteurs d'activité (NAF 2008)

**Catégorie de véhicule possédé** : Auto / Moto / Cyclo / Utilitaire / Loisir

**Achetée** : Neuf/Occasion

**Nombre de mains** (par défaut : 1, case à cocher 2/3/4 ou plus)

**Type de boîte** : Manuelle/Automatique/Autres

**Date de 1<sup>ère</sup> mise en circulation** du JJ/MM/AAAA au JJ/MM/AAAA

**Date à laquelle le véhicule a été acheté** (date d'établissement de la carte grise) du JJ/MM/AAAA au JJ/MM/AAAA

**Type de carrosserie** : Toutes/Berline/Break/Combispace/Minispace/...

**Marque** : menu déroulant de sélection de la marque du véhicule

**Modèle** : menu déroulant de sélection du modèle du véhicule

**Energie(s)** : menu déroulant de sélection du type d'énergie

**Emission de CO2** : curseur de choix

**Cylindrée Puissance ch DIN** : curseur de choix

**Prix du véhicule neuf** : curseur de choix

**Option 1 : dans les réseaux / Option 2 : dans les zones géographiques**

Option 1 : dans les réseaux	Option 2 : dans les zones géographiques
La gestion d'un réseau permet à un Utilisateur d'afficher la liste des points de vente en fonction d'une zone de chalandise. Cette option n'apparaît que lors de la souscription de la prestation auprès d'AAA DATA et sur demande de l'Utilisateur. En cas de présence, l'Utilisateur peut décider d'afficher tous les points de vente du réseau de sa marque, tous les points de vente composant une région, tous les points de vente composant une sous-région, tous les points de vente composant une plaque. Si vous souhaitez en savoir plus sur cette option pour mieux gérer la sélection de votre zone de chalandise, contactez-nous : <b>marketing@aaa-data.fr</b>	Régions : menu déroulant de sélection de la / des régions(s)  Département(s) : menu déroulant de sélection de la / des département(s)  Commune(s) : menu déroulant de sélection de la / des communes

Ces sélections constitueront la base de données de l'Utilisateur et détermineront les critères de sa Campagne Mailing Postal, lesquels sont récapitulés dans la colonne figurant à droite de l'écran, ainsi que le type de Mailing Postal choisi et le volume de la sélection en nombre d'adresses mis à jour en cliquant sur le bouton « calculer ».

L'Utilisateur valide sa sélection et s'il souhaite poursuivre sa commande, il sélectionne l'option « OBTENIR UN DEVIS » et affiche la page « Mes devis ». La page présente un tableau qui liste tous les devis lancés par le client, composé des champs suivants :

Date – date de demande du devis

N° Devis – numéro du devis

Prestation – type de prestation choisie par le client titulaire d'une Licence.

2 valeurs sont possibles : « Campagne mailing postal » et « Achat fichier ».

Requête – nom de la requête lancée pour le devis

Montant hors taxes / Devis – un lien hypertexte vers le devis en format PDF est proposé.

BAT – Si la prestation est de type « Campagne mailing postal », un lien hypertexte vers le BAT de la maquette courrier et de l'enveloppe en format PDF Haute Définition comportant des traits de coupe est proposé.

La maquette devra être validée par l'Utilisateur en cochant la case prévue à cet effet, valant accord. Si l'Utilisateur souhaite commander, il doit cliquer sur le bouton « commander » de la ligne du devis concernée.

Les autres devis générés sont conservés en ligne sur le compte Utilisateur et restent valables 3 semaines.

Après avoir pris connaissance des CGU et des CGV AAA DATA, téléchargeables et imprimables sur le site Top-Ciblage, l'Utilisateur clique sur le bouton « CONTINUER MA COMMANDE » et accède au récapitulatif de celle-ci. L'Utilisateur déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales d'Utilisation et de Vente avant la validation de sa Commande et les accepter en cochant la case prévue à cet effet. La validation de la Commande vaut donc acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales d'Utilisation et de Vente.

L'Utilisateur a la possibilité de planifier en ligne la date d'envoi de sa campagne. Le remplissage de la date d'envoi (« information complémentaire : date d'envoi de la campagne ») n'est pas obligatoire.

Le délai standard d'expédition d'une Campagne Mailing Postal est de 5 jours ouvrés.

La date minimum d'envoi est de :

- 5 jours ouvrés si le nombre de lignes est inférieur ou égal à 1000 ;
- 6 jours ouvrés si le volume est supérieur à 1000 ;
- Si la commande a été faite avant midi, le décompte des jours ouvrés commence le jour même ;
- Si la commande a été faite après midi, le décompte des jours ouvrés commence le jour ouvré suivant.

Les jours ouvrés s'entendent du lundi au vendredi.

Le calendrier prend en compte toutes ces règles et ne donne pas la possibilité de choisir une date inférieure à la date minimum.

Il est ici rappelé que selon les Conditions générales du tarif d'affranchissement « **Destinée Pluriel** », prestation intermédiaire de massification postale qui est effectuée un jour sur deux, la date de dépôt poste de l'Utilisateur pourra varier de J à J+1.

L'Utilisateur est informé du moyen de paiement par prélèvement bancaire en date :

- Du dernier jour du mois d'émission de la facture si la date d'émission est antérieure au 15 du mois,
- Du 15 du mois suivant l'émission de la facture si la date d'émission est postérieure au 15 du mois.

L'Utilisateur reçoit par e-mail un message de rappel de la date de prélèvement de sa commande sur son compte bancaire. En cas de rejet de prélèvement, AAA-Data® se réserve le droit de suspendre toute commande en cours, sans autre avis et sans que cela constitue une inexécution de ses obligations, et d'entamer les démarches de recouvrement nécessaires.

L'Utilisateur a la possibilité de vérifier les éléments de sa Commande et le cas échéant, identifier et corriger les erreurs ; revenir à l'écran précédent pour modifier sa commande ; ou poursuivre en cliquant sur « Continuer ma commande ».

Il est alors redirigé sur l'écran de Confirmation de la commande détaillant le descriptif de sa commande. Un message confirme à l'Utilisateur que la commande a bien été prise en compte et une notification par e-mail lui est envoyée à l'adresse renseignée par lui lors de la création de son compte avec le récapitulatif de sa commande ainsi que son prix total.

Le client a la possibilité d'imprimer cette page ou d'aller vers la section « Mes commandes » en sélectionnant le bouton à cet effet.

Une fois la commande validée, le fichier produit par Top-ciblage est zippé et mis à disposition de l'Utilisateur par un serveur SFTP, accompagné de l'Id commande, et la date d'envoi routage.

Le fichier d'adresses et le BAT validés par l'Utilisateur sont transmis par AAA DATA à son prestataire de routage partenaire de manière sécurisée, pour lancement de la Campagne Mailing Postal incluant la préparation des documents, l'assemblage, le pliage, l'adressage, le passage en machine à affranchir, la mise sous enveloppe des documents à expédier, le dépôt à la Poste des mailings.

## **5.2.2. ENREGISTREMENT ET VALIDATION DE LA COMMANDE ACHAT DE FICHER D'ADRESSES POSTALES ET/OU DE NUMEROS DE TELEPHONES FIXES**

Une fois le devis validé, l'Utilisateur accède dans la rubrique « Mes Devis », au tableau de bord de l'ensemble des devis demandés. Pour visualiser le devis au format PDF, l'Utilisateur clique sur le bouton « voir le devis », puis est invité à cliquer sur « Commander votre requête ». Les N° de devis, date et heure de commande, prestation, nom de la requête, montant HT / TTC des devis et BAT à télécharger, apparaissent en ligne avec indication des requête préalablement commandées.

Après avoir cliqué sur « commander » et avant la validation du paiement, le récapitulatif de sa commande apparaît dans la colonne « Détails ». A partir de ce moment, l'Utilisateur peut valider sa commande en cochant la case « Je reconnais avoir pris connaissance des CG des Services Top Ciblage incluant la réglementation en vigueur concernant le démarchage téléphonique et les accepter », puis en cliquant sur « Continuer ma commande ».

Après avoir choisi l'adresse de facturation, l'Utilisateur est invité à valider le paiement de la commande, cette étape formalisant le contrat de fourniture de la Prestation entre l'Utilisateur et AAA-Data®.

AAA-Data® accusera réception de la commande par e-mail envoyé à l'adresse électronique associée au Compte Utilisateur, qui comprendra un récapitulatif de la commande. L'Utilisateur reçoit ensuite par voie électronique et sans délai une confirmation d'acceptation de paiement de la Commande. Il reçoit également par voie électronique et sans délai un accusé réception valant confirmation de la Commande (la "Confirmation de la Commande").

Dans certains cas, notamment défaut de paiement, adresse erronée ou autre problème sur le Compte Utilisateur, AAA-Data® se réserve le droit de bloquer la commande de l'Utilisateur jusqu'à la résolution du problème.

L'Utilisateur accepte que toute commande confirmée soit ferme et définitive. En conséquence, elle ne pourra faire l'objet d'une annulation ni d'un remboursement pour quelque raison que ce soit.

### 5.2.3. LIVRAISON DE LA COMMANDE ACHAT DE FICHER D'ADRESSES POSTALES ET/OU DE NUMEROS DE TELEPHONES FIXES

Une fois la commande validée, la Prestation est générée et mise à la disposition de l'Utilisateur dans un délai moyen de trente (30) minutes, neuf (9) heures pour un enrichissement en numéro de téléphones fixes.

La Prestation est téléchargeable dans la rubrique « Mes Commandes » sur le Compte Utilisateur sous la forme d'un fichier compressé (.zip) comprenant un fichier de données (.csv).

AAA-Data® ne fournit pas d'outils de décompression ou de lecture des fichiers. Il appartient à l'Utilisateur, sous sa seule responsabilité, d'acquérir les outils logiciels nécessaires à l'utilisation de la Prestation.

Dans le souci du respect du cadre légal et réglementaire encadrant l'utilisation des Données SIV, et notamment la Licence et la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée ainsi que des obligations liées à l'obligation de confrontation à la liste d'opposition au démarchage téléphonique « BLOCTEL », la Prestation doit impérativement être **téléchargée par l'Utilisateur dans un délai de sept (7) jours suivant sa mise à disposition**. Il pourra être téléchargé autant de fois que nécessaire dans la limite de cette durée de conservation de 7 jours. Un message de rappel est adressé à l'Utilisateur une première fois le 4<sup>ème</sup> jour, et à nouveau le 6<sup>ème</sup> jour avant que le fichier généré ne puisse plus être téléchargé. Passé ce délai, l'Utilisateur ne pourra plus accéder à la Prestation. Lorsque le téléchargement est arrivé à échéance, un message d'erreur apparaît sur l'écran.

L'Utilisateur accepte expressément que toute Prestation non téléchargée pour des raisons indépendantes d'AAA-Data® sera due.

Pour les commandes faisant figurer des numéros de téléphones fixes en achat seul ou avec un fichier d'adresse, AAA DATA tiendra à la disposition de l'utilisateur pendant 3 (trois) mois les rapports obligatoires en lien avec la confrontation à la liste d'opposition au démarchage téléphonique. Ces rapports sont : Fichier de traitement en entrée, Fichier de traitement en sortie, Certificat de traitement, Compte rendu de traitement.

### 5.2.4. LIVRAISON DE LA COMMANDE MAILING POSTAL AU ROUTEUR

L'Utilisateur accepte expressément que toute Prestation non réalisée pour des raisons indépendantes d'AAA-Data sera due. Une fois la commande validée, AAA-Data fournit la Prestation par SFTP au routeur dans un délai maximum de trente (30) minutes.

Depuis l'espace « Mes Commandes », l'Utilisateur a la possibilité de visualiser son BAT validé lors de la commande. Il peut également visualiser les informations liées au suivi de sa Campagne Mailing Postal en cliquant sur « Consulter les infos de dépôt ».

## 6. TARIFS ET MODALITES DE REGLEMENT ACHAT DE FICHER D'ADRESSES POSTALES ET CAMPAGNE MAILING POSTAL

Chaque commande donne lieu à l'émission d'une facture en euros HT par AAA-Data®, sans escompte.

La tarification indiquée est fixée pour une ligne de donnée, et arrondie sur la facture globale au dixième de centimes d'euros supérieur.

Pour chaque commande, AAA-Data® éditera une facture adressée à l'Utilisateur ou, le cas échéant, à l'Etablissement Payeur. La facture associée à la commande est consultable, téléchargeable et imprimable dans la rubrique « Factures » du Compte Utilisateur. Aucune facture ne sera envoyée par voie postale.

De convention expresse et sauf report accordé par AAA DATA, les défauts ou retards de paiement répétés entraînent de plein droit :

-la déchéance du terme contractuel et l'exigibilité immédiate de la (les) facture(s) concernées par le retard;

-la déchéance de toutes réductions de prix, quelles qu'en soient les nature, appellation et mode de calcul, celles-ci ne pouvant être acquises que dans le cadre du respect de l'ensemble des conditions de paiement ;

-le droit pour AAA DATA de suspendre, annuler ou refuser toute commande, sans délai ni indemnité ;

-l'obligation pour l'Utilisateur de régler à AAA DATA outre le principal :

(i) un intérêt de retard calculé en appliquant, à compter de la date d'échéance non respectée, sur l'intégralité des sommes dues et devenues exigibles, un intérêt de retard égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage, appliqué à l'intégralité des sommes dues et devenues exigibles, à compter du premier jour de retard et sans qu'un rappel ou qu'une mise en demeure soient nécessaires (art L 441-6 al 12 C. commerce);

(ii) l'indemnité forfaitaire de 40 € par facture pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement dans les transactions commerciales (client professionnel) (art D441-5 du Code de commerce);

(iii) les frais judiciaires ou extra-judiciaires éventuellement exposés ; le tout sans préjudice des indemnités de toute nature qui pourraient être mises à sa charge.

## 7. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Il est précisé que la fourniture de Prestations Commerciales de Rediffusion n'entraîne aucun transfert de propriété des Données Licenciées à l'Utilisateur. L'Utilisateur reconnaît que les Données SIV demeurent en tout état de cause la propriété exclusive du Ministère de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales et de l'immigration. Toutefois, les Données Licenciées peuvent contenir des données propriété d'AAA-Data® et/ou de ses partenaires. AAA



DATA reste seul titulaire et/ou ayant-droit des droits privatifs, droits d'auteur ou tout autre droit de propriété intellectuelle sur les Données Licenciées, en ce compris tout droit portant sur les bases de données.

Les présentes Conditions Générales ne confèrent à l'Utilisateur aucun droit de propriété de quelque nature que ce soit, direct ou indirect, sur les logiciels, produits et services de AAA-Data, ses noms commerciaux, marques, logos et autres actifs immatériels. Toute utilisation non expressément autorisée d'éléments de Top-Ciblage® entraîne une violation des droits de marque et d'auteur et constitue une contrefaçon. Elle peut aussi entraîner une violation des droits à l'image, droits des personnes ou de tous autres droits et réglementations en vigueur. Elle peut donc engager la responsabilité civile et/ou pénale de son auteur. AAA-Data se réserve la possibilité de recourir à toutes voies de droit à l'encontre des personnes qui n'auraient pas respecté les interdictions contenues dans le présent article.

## 7.1. DROIT DES MARQUES, DROITS D'AUTEUR ET DROITS VOISINS

L'ensemble des éléments constituant Top-Ciblage® (textes, graphismes, logiciels, photographies, images animées ou non, vidéos, sons, plans, noms, logos, marques, créations et œuvres protégeables diverses, savoir-faire, bases de données, etc...) ainsi que le Site lui-même, relèvent des législations françaises et internationales sur le droit des marques, le droit d'auteur et sur les droits voisins du droit d'auteur (notamment les articles L122-4 et L122-5. du Code de la Propriété Intellectuelle). L'Utilisateur ne dispose pas du droit de les reproduire, de les diffuser ou plus généralement du droit de les exploiter par quelque moyen que ce soit hors le consentement préalable, exprès et par écrit de AAA-Data®. Toute utilisation des noms, données ou informations provenant de Top-Ciblage® doit obligatoirement mentionner Top-Ciblage® en tant que source d'information et est impérativement subordonnée à l'obtention préalable d'une autorisation écrite formelle d'AAA-Data®. A défaut d'obtention d'une telle autorisation, l'Utilisateur s'expose à des poursuites pénales.

Ces éléments sont la propriété exclusive d'AAA-Data®.

L'Utilisateur n'est autorisé qu'à représenter les pages du site Top-Ciblage® sur son écran et n'a le droit de reproduire les éléments de propriété intellectuelle du Site, qu'à titre temporaire et aux seules fins de consultation du Site.

En conséquence, l'Utilisateur s'engage notamment à ne pas :

- reproduire en nombre, à des fins commerciales ou non, des informations présentes sur Top-Ciblage®;
- intégrer tout ou partie du contenu de Top-Ciblage® dans un Site tiers, à des fins commerciales ou non ;
- utiliser un robot, notamment d'exploration (spider), une application de recherche ou récupération de sites Internet ou tout autre moyen permettant de récupérer ou d'indexer tout ou partie du contenu de Top-Ciblage®, excepté en cas d'autorisation expresse et préalable de AAA-Data®;
- copier les informations sur des supports de toute nature permettant de reconstituer tout ou partie des fichiers d'origine.

## 7.2. DROITS DU PRODUCTEUR DE BASE DE DONNEES

La base de données constituée par le Site Top-Ciblage® est propriété d'AAA-Data®. Il s'agit d'un ensemble organisé et structuré d'informations ayant fait l'objet de traitements spécifiques (collecte, vérification, enrichissement, normalisation, etc.) qui constitue chacun par le choix et l'organisation desdites informations une création intellectuelle originale protégeable dont AAA-

Data® est seule titulaire des droits d'auteur tels que prévus par le code de la propriété intellectuelle (Livre I Titres I et II), notamment ses articles L 111-1 et L 341-1 et suivants. AAA-Data® est également seule titulaire des « droits des producteurs de bases de données » visés au Livre III Titre IV du CPI (loi n°98-536 du 1er juillet 1998) au titre des investissements matériels, financiers et humains substantiels, tant quantitatifs que qualitatifs, qu'elle a engagés pour la réalisation et la mise à jour du Site et de l'ensemble de ses produits et services, en particulier la sélection et l'organisation des données, qui y figurent. Toute extraction ou utilisation du contenu de la base non expressément autorisée peut engager la responsabilité civile et/ou pénale de son auteur. AAA-Data® se réserve la possibilité de recourir à toutes voies de droit à l'encontre des personnes qui n'auraient pas respecté cette interdiction.

Toute somme versée à AAA-Data® au titre du paiement des Prestations ne saurait en aucun cas être considérée comme contribuant au financement des bases de données produites ou exploitées par AAA-Data.

## 8. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

### 8.1 DISPOSITIONS GENERALES

L'ensemble des données à caractère personnel traitées est soumis au respect de la réglementation applicable en France et dans l'Union européenne relative à la protection des données à caractère personnel (ci-après « la réglementation Informatique et libertés »), incluant notamment :

- la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et ses éventuelles mises à jour ;
- le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (règlement général sur la protection des données) abrogeant la Directive 95/46/CE, applicable à partir du 25 mai 2018 ;
- le cas échéant, les textes adoptés au sein de l'Union européenne et les lois locales susceptibles de s'appliquer aux données à caractère personnel traitées dans le cadre des présentes ;
- les textes et décisions émanant d'autorités de contrôle, notamment de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) ;
- les différentes licences de réutilisation des données du SIV qui encadrent la mise en œuvre des traitements de ces données.

Pour les traitements pour lesquels elles revêtent la qualification de responsable du traitement, chacune des parties fait son affaire des mesures lui incombant au titre de la réglementation Informatique et libertés.

Le client, s'agissant des données à caractère personnel dont il est responsable et notamment celles auxquelles AAA Data aurait accès au titre de l'exécution des prestations, est tenu de prendre toutes précautions utiles pour préserver la sécurité des données et, notamment, tenir compte des risques que présente le traitement, résultant notamment de la destruction, de la perte, de l'altération, de la divulgation non autorisée de données à caractère personnel.

Dans l'hypothèse où les parties auraient la qualité de responsables conjoints du traitement, ces dernières conviennent, dans les respects des législations applicables, de se rapprocher pour élaborer un accord conforme aux dispositions du règlement et ainsi de définir de manière

transparente leurs obligations respectives, notamment en ce qui concerne l'exercice des droits des personnes concernées et leurs obligations en matière d'information des personnes.

Dans le cadre de la fourniture des prestations et services, AAA Data est amenée à traiter des données à caractère personnel pour le compte et sur les instructions du client. Le client agit dans ce cadre en tant que responsable des traitements et AAA Data en tant que son sous-traitant au sens de la réglementation Informatique et libertés.

Dans ces hypothèses, AAA Data s'engage à traiter les données à caractère personnel dans le respect des instructions écrites du client et des dispositions prévues par l'Annexe « Protection des données à caractère personnel » ; signée entre les parties.

Le client s'est assuré qu'AAA Data présente des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences de la réglementation Informatique et libertés et garantisse la protection des droits de la personne concernée.

## 8.2. SERVICE FOURNI A L'UTILISATEUR

Les Données Licenciées et/ou les Services sont mis à disposition de l'Utilisateur pour sa seule utilisation personnelle et interne. En conséquence, l'Utilisateur s'interdit de reproduire, dupliquer, sous licencier, rétrocéder, communiquer ou vendre les Données Licenciées et/ou les Services, directement ou indirectement, sous quelque forme que ce soit à des tiers ou de les exploiter hors des limites fixées par les présentes Conditions Générales.

A cet égard, il est rappelé que sont notamment interdites les pratiques dites « statistiques » visant à obtenir, par regroupement, des données personnelles à des fins d'enquête ou de prospections commerciales, ou toute autre pratique permettant de reconstituer des données personnelles ayant fait l'objet d'une anonymisation.

L'Utilisateur s'engage à utiliser les Données Licenciées susceptibles de faire l'objet d'une opposition, telles qu'elles lui ont été transmises dans le cadre de la fourniture d'une Prestation Commerciale de Rediffusion, pendant un délai expressément limité à 7 (sept) jours suivant la transmission des Données Licenciées, 30 (trente) jours pour les données de numéros de téléphones fixes, conformément aux dispositions de la licence de réutilisation des données issues du SIV précitée et aux obligations de confrontation à la liste d'opposition au démarchage téléphonique « BLOCTEL ». A l'issue de ce délai, l'Utilisateur s'engage, avant d'utiliser sous sa seule responsabilité chaque Donnée Licenciée nominative et/ou les numéros de téléphones fixes, à vérifier leurs statuts grâce aux outils mis à sa disposition notamment aux procédures BLOCTEL pour les numéros de téléphones fixes. Si l'Utilisateur constate que le droit d'opposition a été exercé sur une Donnée concernée ou qu'un numéro de téléphone fixe est opposé, il s'engage immédiatement à les supprimer immédiatement de ses bases de données et à informer sans délai tout autre responsable de traitement qu'il aurait rendu destinataire des dites données à caractère personnel objet de l'opposition (Décret 2005-1309 art 97), et à conserver les justificatifs y afférant afin de pouvoir en justifier à toute juridiction ou instance de régulation.

En tant que responsable de traitement de données à caractères personnel, l'Utilisateur s'engage à faire un usage des données à caractère personnel dans le respect des dispositions du règlement n° 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et la libre circulation de ces données et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée. AAA Data intervenant en tant que sous-traitant, ne pourra être tenue responsable de l'usage postérieur fait

par le sous-traitant des données qui lui sont livrées dans le cadre des présentes Conditions Générales.

Lors des opérations d'enquêtes et de prospections commerciales mises en œuvre par l'Utilisateur, celui-ci s'engage :

- à informer systématiquement les personnes physiques destinataires de messages dans le cadre d'opérations d'enquêtes ou de prospections commerciales en utilisant la mention suivante :

« Ce message est adressé à l'aide des informations issues du Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV).

[Nom du licencié] ([coordonnées]) est agréé [numéro de licence et date de signature de la licence] par le Ministère de l'Intérieur (art. L.330-5 du code de la route) et dispose à ce titre d'une licence l'autorisant à effectuer un traitement des données à caractère personnel issues du SIV à des fins d'enquêtes et de prospections commerciales.

Conformément au règlement sur la protection des données personnelles du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès aux données à caractère personnel vous concernant qui s'exerce auprès du Ministère de l'Intérieur : [delegue-protection-donnees@interieur.gouv.fr](mailto:delegue-protection-donnees@interieur.gouv.fr) ou auprès du Licencié [coordonnées @ dpo licencié]. Conformément à l'article R.330-11 du code de la route, vous disposez d'un droit d'opposition à la communication à des tiers des données à caractère personnel vous concernant, en vue de leur réutilisation à des fins d'enquêtes et de prospections commerciales. Il s'exerce auprès du Ministère de l'Intérieur par voie électronique à l'adresse suivante : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>, rubriques « Accéder à mon espace/Mon espace véhicule/Effectuer une nouvelle demande/Je souhaite faire une autre demande/signaler un changement sur ma situation personnelle/modifier mon droit d'opposition ».

Pour toute question relative à l'exercice de vos droits ou sur le traitement de vos données dans ce dispositif vous pouvez contacter le délégué à la protection des données auprès du Ministère de l'Intérieur aux coordonnées suivantes : Par voie électronique : [delegue-protection-donnees@interieur.gouv.fr](mailto:delegue-protection-donnees@interieur.gouv.fr) ; Par voie postale : Ministère de l'Intérieur, A l'attention du délégué à la protection des données, Place Beauvau 75800 Paris Cedex 08.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés ou que le dispositif n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale. »

- à lire ou faire lire cette mention lors des contacts téléphonique ;
- à faire figurer cette mention sur le document principal, et plus précisément sur la face où sont imprimés le nom et l'adresse du destinataire dans le cas où

l'opération d'enquêtes ou de prospection commerciale consiste en l'envoi de courriers publicitaires.

## 8.3 GESTION DES COMPTES UTILISATEURS

AAA Data réalise, en tant que responsable du traitement, un traitement de données aux fins de la gestion des comptes Utilisateurs. Les personnes concernées sont celles qui disposent d'un compte Utilisateur en lien avec le produit Top-Ciblage®. AAA Data se tient à la disposition des Utilisateurs pour traiter leurs questions ou répondre à leurs demandes d'exercice de droits à l'adresse suivante [dpo@aaa-data.fr](mailto:dpo@aaa-data.fr), ou par courrier postal à l'attention de AAA Data - Délégué à la Protection des Données, 2 rue de Presbourg 75008 Paris.

Les Utilisateurs disposent d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement des données, d'un droit à la limitation du traitement et d'opposition, ainsi qu'un droit à la portabilité des données. Les personnes concernées disposent également du droit de définir des directives générales ou particulières concernant le sort de leurs données en cas de décès, peuvent s'opposer à toute opération de prospection commerciale et peuvent, lorsqu'elles l'ont préalablement donné, retirer à tout moment leur consentement à des opérations de traitement, ainsi que d'un droit de réclamation auprès de la Cnil. S'ils souhaitent exercer leurs droits, les Utilisateurs doivent justifier de leur identité par tout moyen.

Un complément d'information est disponible ici [lien vers la rubrique Donnée personnelles](#).

## 9. SECURITE

AAA-Data® se réserve le droit de couper l'accès de l'Utilisateur sans préavis et sans indemnité dans les cas où cet accès mettrait en péril le fonctionnement ou la disponibilité des systèmes informatiques notamment en raison :

- d'un usage anormal du service ;
- d'une attaque par l'intermédiaire de l'accès de l'Utilisateur, c'est-à-dire une action délibérée visant à dégrader les performances ou l'accès au service
- d'utilisation de moyens de piratage pour accéder à des données ou à des systèmes d'AAA-Data®.

AAA-Data® se réserve le droit de couper l'accès après information de l'Utilisateur et en l'absence de promptes mesures correctives de la part de l'Utilisateur notamment :

- dans le cas de problèmes liés à une infection par un virus informatique ou
- dans le cas d'usage de paramètres erronés, non conformes aux spécifications, pour les Utilisateurs utilisant des modes de dépôts automatisés.

## 10. RESPONSABILITES

L'Utilisateur reconnaît disposer de la compétence et des moyens nécessaires pour accéder et utiliser le site Top-Ciblage®.

Le choix des critères de sélection permettant l'élaboration de la Prestation est effectué par l'Utilisateur seul, sur la base des critères figurant sur le Site.

L'Utilisateur est supposé disposer de l'ensemble des compétences nécessaires pour mesurer la qualité de la Prestation et l'adéquation de la Prestation à ses besoins, compte tenu de son message et de son utilisation de la Prestation. En aucun cas la responsabilité d'AAA-Data® ne pourra être recherchée pour le choix de sélections, l'adéquation des références nominatives aux messages et, de manière générale, l'adéquation des Prestations aux objectifs que souhaite atteindre l'Utilisateur.

L'Utilisateur reconnaît avoir vérifié que la configuration informatique utilisée ne contient aucun virus et qu'elle est en parfait état de fonctionnement.

AAA-Data® ne saurait être responsable :

- de la qualité du service, le service étant proposé « en l'état » ;
- de la perturbation de l'utilisation du Site ;
- de l'impossibilité d'utiliser le Site ;
- des atteintes à la sécurité informatique, pouvant causer des dommages aux matériels informatiques des utilisateurs et à leurs données ;
- de l'atteinte aux droits des utilisateurs de manière générale.

AAA-Data® met tout en œuvre pour offrir aux Utilisateurs des informations ou des outils disponibles et vérifiés, mais ne saurait être tenu(e) pour responsable des erreurs, d'une absence de disponibilité des fonctionnalités ou de la présence de virus sur son Site.

En particulier, AAA-Data® décline toute responsabilité:

- en cas d'interruption de Top-Ciblage® pour des opérations de maintenance techniques ou d'actualisation des informations publiées,
- en cas d'impossibilité momentanée d'accès à Top-Ciblage® (et/ou aux sites lui étant liés) en raison de problèmes techniques et ce quelles qu'en soient l'origine et la provenance,
- en cas de dommages directs ou indirects causés à l'Utilisateur, quelle qu'en soit la nature, résultant du contenu, de l'accès, ou de l'utilisation de Top-Ciblage® (et/ou des sites qui lui sont liés),
- en cas d'utilisation anormale ou d'une exploitation illicite de Top-Ciblage®. L'Utilisateur est alors seul responsable des dommages causés aux tiers et des conséquences des réclamations ou actions qui pourraient en découler. L'Utilisateur renonce également à exercer tout recours contre AAA-Data® dans le cas de poursuites diligentées par un tiers à son encontre du fait de l'utilisation et/ou de l'exploitation illicite du Site,
- en cas de perte par l'Utilisateur de son identifiant et/ou de son mot de passe ou en cas d'usurpation de son identité,
- en cas d'écart de volume entre le devis et la commande.

Le Contrat de vente entre les Parties entre en vigueur à la date de validation de la Commande telle que définie aux présentes CG. Le Contrat est conclu pour la durée nécessaire à la fourniture des Services, jusqu'à l'extinction des garanties et obligations dues par le vendeur.

L'Utilisateur garantit qu'il n'utilisera pas Top-Ciblage® ni les services proposés à des fins illicites et s'engage à se conformer aux lois et réglementations nationales et internationales en vigueur. Il sera seul responsable des dommages qu'il causera à AAA-Data® ou à des tiers, du fait d'une utilisation non conforme du Site et des Prestations. En cas de violation par l'Utilisateur de ses obligations légales et/ou contractuelles, AAA-Data® se réserve le droit d'agir en justice afin de faire cesser la violation en question et d'obtenir des réparations.

L'Utilisateur :

- déclare avoir pris connaissance des dispositions des articles 323-1 à 323-7 du Nouveau Code Pénal assurant la protection des Systèmes de Traitement Automatisés de Données (STAD) et s'engage notamment à :
  - (i) ne pas entraver ou forcer le fonctionnement du Site,
  - (ii) ne pas modifier, altérer ou supprimer frauduleusement les contenus et outils logiciels accessibles via le Site,
  - (iii) ne pas introduire frauduleusement de données sur le Site.
  - (iiii) à ne rien faire qui puisse porter atteinte :
    - à la structure et au mode de fonctionnement du Site,
    - aux données accessibles via le Site, et/ou constituer une extraction fautive desdites données au sens des dispositions précitées.
- est parfaitement informé de l'existence de règles et d'usages en vigueur sur Internet, connu sous le nom de « Nétiquette » et les différents codes de déontologie, accessibles sur l'Internet et l'Utilisateur peut prendre connaissance à tout moment sur l'Internet et s'engage à s'y conformer.
- déclare accepter les caractéristiques et les limites d'Internet et en particulier :
- déclare avoir connaissance de la nature d'Internet et en particulier de ses performances techniques et des temps de réponse pouvant varier notamment en fonction de l'encombrement du réseau ;
- déclare savoir que les données circulant sur Internet ne sont pas protégées notamment contre des détournements éventuels, la communication de toute information confidentielle sur ce réseau étant faite à ses risques et périls ;
- est informé qu'il lui appartient de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels contre toute contamination par d'éventuels virus et contre toute tentative d'intrusions dans son système par des tiers ;
- reconnaît que AAA-Data® ne saurait être tenu pour responsable d'une perte de données ou d'une détérioration liée à ces données ;
- reconnaît qu'il lui appartient de prendre toutes mesures pour que sa configuration informatique lui permette la consultation et la réception des services du Site.

L'Utilisateur est informé et accepte que les volumes précisés dans le devis sont susceptibles d'évoluer à partir du lendemain de la génération du devis, en raison de la prise en compte des démarches d'opposition des détenteurs de certificats d'immatriculation à l'utilisation des informations les concernant à des fins d'enquêtes et de prospections commerciales. L'utilisateur est informé, dans le cas de commande de numéros de téléphones fixes, que les volumes précisés dans le devis sont susceptibles d'évoluer en raison de la prise en compte des oppositions au démarchage téléphonique issues des traitements BLOCTEL. AAA-Data® s'engage à ne pas augmenter le prix dans le cas où le volume de la Prestation augmenterait en raison d'une baisse du nombre d'oppositions sur le périmètre retenu dans le devis. En revanche, si la prise en compte des oppositions a pour conséquence de réduire le volume de la Prestation, AAA-Data® s'engage à ajuster le prix selon les barèmes précisés à l'Article 6 « Tarifs et Modalités de règlement ».

AAA DATA fait appel à des prestataires de routage ayant la compétence et les capacités propres à assurer l'édition et le routage des documents publicitaires des clients d'AAA DATA, dans le respect des dispositions relatives à la prospection commerciale par voie de courriers postaux (et,

le cas échéant, SMS et courriers électroniques, notamment de l'Article L.34-5 du Code des postes et des communications électroniques, de l'Article L.121-20-5 du Code de la consommation, et de la loi modifiée N°078-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés dite « Loi Informatique et Libertés »).

Compte tenu à la fois des investissements liés à la conception, à la fabrication et à l'envoi des documents publicitaires et au souci du client de préserver la réputation dont il bénéficie, le prestataire de routage s'engage à apporter le plus grand soin à la réalisation et à l'exécution de ses prestations, notamment : (i) à procéder à tous les contrôles qualitatifs et techniques nécessaires et ce, préalablement à tout envoi de mailings ; (ii) à assurer le routage en conformité avec les normes postales; (iii) à attirer, si besoin est, l'attention de AAA DATA sur toute anomalie ou au contraire, toute amélioration à apporter pour optimiser les opérations de routage; d'une façon générale, à assurer la réalisation et la coordination des prestations confiées, de sorte que le document publicitaire soit routé dans les délais; (iiii) à prendre toutes dispositions particulières en termes d'assurance pour que les fichiers, documents, données livrés par AAA DATA, en vue des prestations, et placés sous la garde de ce dernier jusqu'à leur remise en Poste, ne soient ni altérés, ni perdus, ni détruits; en conséquence, à affecter à l'exécution des prestations, un personnel compétent et sensibilisé aux objectifs et contraintes du client; (iiiii) à verser à La Poste le montant des affranchissements dès règlement par AAA DATA de la facture y afférente.

L'Utilisateur reconnaît qu'AAA DATA est tenue à une obligation de moyens et fait ses meilleurs efforts pour assurer à l'Utilisateur un respect des conditions contractuelles en termes de délais, quantité ou conformité aux spécifications. Sauf faute prouvée de sa part, AAA DATA décline toute responsabilité en cas de non-respect par l'un de ses prestataires de routage d'une de ses obligations à ce titre, après mise à disposition ; la mise à disposition est réputée avoir lieu lors de la réception, par le partenaire, dans ses locaux, des mailings, données et/ou fichier(s).

Dans le cadre de cette obligation de moyen, AAA DATA souhaitant apporter la meilleure qualité de service à ses clients, met en œuvre une politique de remboursement des frais inhérents à la location de fichiers d'adresses utilisés dans le cadre d'une commande de mailing postal et à l'exclusion d'une commande de fichiers d'adresses. Ce remboursement des frais de location de fichier pour une commande de mailing postal est consenti pour un taux constaté de NPAI (N'habite Pas à l'Adresse Indiquée) avéré par le prestataire de routage supérieur à 7% sur l'ensemble des adresses louées dans le cadre d'une commande de mailing postal unique. Ce remboursement des frais de location exclu les frais postaux de la dite campagne de mailing postal.

## 12. FORCE MAJEURE

Aucune des Parties ne pourra engager la responsabilité de l'autre si l'exécution du contrat est retardée ou empêchée en raison d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou d'une cause extérieure telle que notamment: catastrophe naturelle, dégâts des eaux, tremblements de terre, feu, explosion, grève, conflits sociaux, état de guerre, intervention des autorités gouvernementales, modification de la réglementation entraînant une impossibilité de poursuivre le contrat ou l'utilisation du Site, mauvais fonctionnement ou interruption du réseau électrique ou de télécommunications.

Le cas de force majeure suspend l'exécution du contrat pendant la durée de son existence. Toutefois, si la durée était supérieure à 30 jours consécutifs, il ouvrirait le droit à la résiliation de plein droit du présent contrat par l'une ou l'autre des Parties 8 jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.



## 13. LIENS HYPERTEXTES

### 13.1. LIENS A PARTIR DU SITE Top-Ciblage®

Le site Top-Ciblage® peut proposer des liens hypertextes vers des sites exploités par des tiers. Ces liens sont fournis à simple titre d'information et ont fait l'objet d'une autorisation préalable, écrite et expresse. AAA-Data® n'exerce aucun contrôle sur ces sites qui sont, sauf mention contraire, indépendants du site Top-Ciblage®. Ces liens ne constituent, en aucun cas, une approbation ou un partenariat entre AAA-Data® et ces sites. La décision d'activer ces liens hypertextes relève de la pleine et entière responsabilité de l'Utilisateur.

Dès lors, AAA-Data® ne saurait être tenue responsable de leurs contenus, leurs produits, leurs publicités ou tous éléments ou services présentés sur ces sites, et décline également toute responsabilité quant à l'accès, au contenu ou à l'utilisation de ces sites, ainsi qu'aux dommages pouvant résulter de la consultation des informations qui y sont présentes.

### 13.2. LIENS VERS LE SITE Top-Ciblage®

Tout lien hypertexte, de quelque nature qu'il soit, permettant d'accéder au site Top-Ciblage® ou à l'une quelconque de ses pages ou de ses éléments, de même que tout encart de page à l'intérieur des pages d'un autre site nécessitent une autorisation préalable et écrite de AAA-Data®, sollicitée à l'adresse ci-dessus. En aucun cas, cette autorisation ne pourra être qualifiée de convention implicite d'affiliation. En tout état de cause, AAA-Data® n'est en rien responsable des liens qui sont faits vers le site Top-Ciblage®.

En toute hypothèse, les liens hypertextes renvoyant au site web devront être retirés à première demande d'AAA-Data®.

## 14. MODIFICATIONS DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

AAA-Data® se réserve le droit de modifier et mettre à jour, librement et à tout moment, les présentes Conditions Générales et la Notice Légale, afin notamment de les adapter aux évolutions du Site ainsi que les conditions du présent contrat. Toute commande en cours sera régie par la version en vigueur consultable, téléchargeable et imprimable au moment de sa passation.

## 15. VALIDITE DES CONDITIONS GENERALES

Si une condition quelconque de ces Conditions Générales est considérée comme illégale, invalide ou incompatible avec les lois en vigueur, elle pourra être isolée des Conditions Générales sans que cela n'affecte la force exécutoire des autres conditions. Cette clause serait réputée remplacée par une stipulation valable au regard de la loi et dont la teneur serait aussi proche que possible de celle de la clause originale.

L'intitulé des clauses a pour seul objet de faciliter la lecture et la compréhension des Conditions Générales et ne peut en aucun cas permettre de préjuger du contenu des clauses et de l'interprétation qui peut en être faite.

AAA-Data® se réserve le droit de modifier ou de supprimer certains éléments du Site à tout moment et à sa discrétion.

Tout amendement, résiliation ou abandon de l'une quelconque des clauses des présentes Conditions Générales ne sera valable qu'après accord écrit et signé entre les Parties.

Aucune des parties ne peut prendre d'engagement au nom et/ou pour le compte de l'autre Partie. Par ailleurs, chacune des Parties demeure seule responsable de ses allégations, engagements, prestations, produits et personnels.

Toutes notifications devant être effectuées dans le cadre du présent Contrat seront considérées comme réalisées si elles sont faites par lettre recommandée avec demande d'avis de réception aux sièges sociaux des Parties à la date de passation de la commande (ou à toute autre adresse que les Parties auront spécifiée par écrit).

## 16. TOLERANCE - RENONCIATION

Toute tolérance ou renonciation de la part de AAA-Data® dans l'application de tout ou partie de tout engagement prévu par les présentes Conditions Générales quelles qu'en aient pu être la date, la fréquence ou la durée, ne saurait en l'absence d'accord écrit à cet effet, valoir modification des Conditions Générales, ou ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause, ni générer ou faire obstacle à un droit quelconque d'AAA-Data®.

## 17. ATTRIBUTION DE JURIDICTION – LOI APPLICABLE

**LES PRESENTES CONDITIONS GENERALES SONT REGIES PAR LE DROIT FRANÇAIS ET L'UTILISATEUR, PAR SON ACCEPTATION DES PRESENTES, DONNE IRREVOCABLEMENT COMPETENCE EXCLUSIVE AUX JURIDICTIONS FRANÇAISES. A DEFAUT DE REGLEMENT AMIABLE DU LITIGE DANS UN DELAI DE 2 MOIS A COMPTER DE LA SURVENANCE DU LITIGE, LES TRIBUNAUX DU RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE PARIS SERONT SEULS COMPETENTS POUR CONNAITRE DE TOUT LITIGE RELATIF A LA VALIDITE, L'ACCEPTATION, L'INTERPRETATION OU L'EXECUTION DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES, MEME EN CAS DE PLURALITE DE DEFENDEURS OU D'APPEL EN GARANTIE.**